Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le 11/06/2026
ID : 061-216102939-20260608-20260608_1-DE

DEPARTEMENT
DE L'ORNE
***

COMMUNE DE
MORTAGNE
AU
PERCHE

**OBJET** :

**Règlement intérieur du Conseil Municipal**

**20260608_01**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MORTAGNE-AU-PERCHE
***
*SEANCE du 08 juin 2026*

L'an deux mil vingt-six,
Le huit juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la Ville de MORTAGNE AU PERCHE s'est réuni en session ordinaire, à l'Ancien Palais de Justice, sur la convocation et sous la présidence de Mme VALTIER, Maire.

**Etaient présents :** Valtier Virginie, Vaux Dominique, Sbile Florence, Jousselin Angèle, Malassis Franck, Gal Annie, Lamour Marie-Hélène, Ferreri Fabien, Durand Philippe, Galinski Christelle, Sauques Hélène, Goubault Cécile, Fernades-Dias Annabella, Gouin Angélique, Lecrosnier Johann, Muris Ghislain, Potier Eric, Ménard Antoine, Legeay Audrey, Sonnet Marine, Ducrohet Marianne, Guillouard Tom.

**Absents excusés et représentés :** Tanneau Julien qui a donné pouvoir à Valtier Virginie, Ernault Serge qui a donné pouvoir à Vaux Dominique, Goossens Arthur qui a donné pouvoir à Jousselin Angèle
**Absent excusé** : Anthony Sauthon, Lepleux Steve

M. Tom Guillouard prend place au Bureau en qualité de Secrétaire de séance.

Vu l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, qui stipule que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation,
Considérant l'installation du conseil municipal en date du 27 mars 2026,

Madame le Maire expose que le règlement intérieur est l'acte par lequel le conseil fixe les règles de son organisation et de son fonctionnement, il est obligatoire dans les communes de plus de 1000 habitants, son but est de disposer dans un document unique de l'ensemble des règles imposées par la loi ou fixées volontairement.

Madame le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le 11/06/2026
ID : 061-216102939-20260608-20260608_1-DE

Elle indique qu'une modification est apportée au document envoyé préalablement :

Article 25 – Bulletin d'information générale

« *Une proposition sera faite aux conseillers n'appartenant pas à la majorité, pour chaque édition du bulletin municipal en fonction du nombre de pages du document* »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOPTE à l'unanimité** ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Madame le Maire.

Certifié le caractère exécutoire de la présente délibération

Le secrétaire de séance
T. GUILLOUARD

Le Maire,
V. VALTIER

MORTAGNE-AU-PERCHE (Orne) * MAIRIE *

Date de convocation : 29.05.2026
Nbre conseillers : 27
Nbre de présents : 22
Nbre de votants : 25